



# CONSEIL MUNICIPAL

*Lundi 4 février 2019*

Nombre de Conseillers :      En exercice : 19  
   Présents : 16 puis 17  
   Votants : 19

**L'an deux mil dix-neuf, le 4 février** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2019.

**Présents :** MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Patrice CHARRET, Gilles GIAMPORTONE, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Charles RONCE.  
Mmes Gisèle BIGOT, Marinette DUVOUX, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Martine VINCENT.

**Procurations :** Mme Christèle DESSITE a donné procuration à Mme Eliane GUILLOT.  
Mme Joëlle NOLIERE a donné procuration à Mme Gisèle BIGOT.  
Mme Annie ROUL a donné procuration à Mme Simone GAVEAU.  
jusqu'à son arrivée au point 4 b) auquel elle a pris part.

**Secrétaire :** M. Franck BESNARD.

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 7 janvier 2019.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 4) **Affaires financières :**
  - a) Décision Modificative d'Investissement pour la plantation d'arbres.
  - b) Décision Modificative d'Investissement pour installer internet suite à l'arrivée de la fibre dans les écoles.
  - c) Salle polyvalente : avenants.
- 5) **Aide à l'installation d'un médecin généraliste.**
- 6) **Travaux d'assainissement Eaux Pluviales :** convention de groupement de commandes avec Agglopolys pour la création d'un réseau d'eaux pluviales et la réhabilitation du réseau d'assainissement impasse de Boissière, rues de Boissière, de la Treille, des Tamaris, des Cerisiers, des Sorbiers, des Prunus et route de Fossé.
- 7) **Salle polyvalente :** règlement et contrat.
- 8) **Comptes rendus de réunions.**
- 9) **Informations et questions diverses.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- 8) **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : validation d'un projet de spectacle.**

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 JANVIER 2019

Pas d'observation.

✓ **Les membres du Conseil Municipal**  
**approuvent à l'unanimité le compte rendu.**

## 2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable du Marché décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
1	23/01/2019	Achat de matériel informatique pour cabinet médical	<b>ABS INFRA</b> 12 boulevard de Chinon 37300 JOUE LES TOURS	1 945,00 €
2	24/01/2019	Rénovation et extension de la salle polyvalente : renfort de la charpente	<b>Ets DUPUIS SARL</b> 36 bis Grande Rue 41370 JOSNES	7 980,00 €

## 3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
1	8/01/2019	ZB 272	Lazin
2	18/01/2019	AH 26	18 résidence des Gros Saules
3	25/01/2019	ZI 63	Les Rougemonts

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

## 4) AFFAIRES FINANCIERES

### **a) Décision Modificative d'Investissement pour la plantation d'arbres.**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société PANNEQUIN PAYSAGE d'un montant de 1 261 € HT soit 1 513, 20 € TTC.

Ce devis concerne la fourniture et la plantation d'un érable dans la rue des Cerisiers, de trois pommiers dans la résidence des Gros Saules et d'arbustes devant le salon de coiffure, rue des Tilleuls.

Madame le Maire propose d'inscrire cette dépense au budget 2019 en investissement.

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### **b) Décision Modificative d'Investissement pour installer internet suite à l'arrivée de la fibre dans les écoles.**

Madame le Maire rappelle la demande des écoles pour que toutes les classes soient raccordées à internet. Jusqu'ici, le débit n'était pas suffisant, mais l'arrivée prochaine de la fibre va permettre de répondre à cette demande pour les écoles maternelle et élémentaires (10 classes), mais aussi pour la salle du centre de loisirs et la bibliothèque.

Les accès devront être sécurisés. Les travaux (câblage, baie de brassage) pourraient être réalisés pendant les vacances d'avril 2019.

### **Arrivée de Madame Annie ROUL.**

Le devis de la société COMASYS s'élève à 15 356,61 € HT soit 18 427,93 € TTC.

Madame le Maire propose d'inscrire cette dépense au budget 2019.

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### **c) Salle Polyvalente : avenants.**

Monsieur JAVARY présente les photos de l'avancée des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Plusieurs aménagements feront l'objet d'un avenant.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications à apporter au projet initial, à savoir :

- Renforcement de la charpente métallique.
- Travaux sur l'isolation thermique par l'extérieur.
- Travaux dans les sanitaires.
- Traitement du mur intérieur de la façade sur cour.

Le montant des travaux de renforcement de la charpente, non compris dans le marché :

- Sté BOUSSIQUOT Relevé sur site, dessins des existants 1 000 € HT
- ITEC Structures Note de diagnostic 1 100 € HT
- DUPUIS Reprise de la charpente 7 980 € HT

La plus-value s'élève donc à 8 838,51 € HT (10 080 € TTC) en dehors de la charpente, soit 2,60 % du marché.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De donner leur accord pour l'exécution de ces travaux.
- De l'autoriser à signer les avenants correspondants et les devis relatifs aux travaux non compris dans le marché.

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## **5) AIDE A L'INSTALLATION D'UN MEDECIN GENERALISTE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un médecin, qui exerce actuellement dans les Côtes d'Armor, va s'installer au Pôle Santé probablement à la mi-mars. Son dossier devra être transféré au Conseil de l'Ordre des médecins du Loir-et-Cher mais elle pourra exercer dès son arrivée sur la commune.

Madame le Maire l'a accompagné dans ses recherches d'habitation.

Les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail le projet de délibération et de convention.

Madame le Maire rappelle que le cabinet sera mis à disposition gratuitement pendant 3 mois. Ensuite le loyer sera fixé à 500 € TTC par mois, charges non comprises (électricité, gaz et eau). L'installation du cabinet médical sera prise en charge par la commune (bureau, table d'auscultation, matériel informatique). L'engagement pour le médecin est d'exercer sur la commune pendant 3 ans.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De l'autoriser à allouer une subvention de 2 000 € pour que le médecin puisse faire face aux premières dépenses de son installation (achat de logiciels informatiques et transmission, installation de téléphone, internet, télécopie, adhésion à une plateforme téléphonique éventuellement, aide pour les assurances).
- De l'autoriser à signer la convention et tous les documents relatifs à cette installation.

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Madame le Maire a été contactée récemment par le cabinet de recrutement qui lui a proposé l'installation d'un couple de médecins. Pour le moment, il n'y a pas eu d'échanges.

## **6) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES : convention de groupement de commandes avec Agglopolys pour la création d'un réseau d'eaux pluviales et la réhabilitation du réseau d'assainissement impasse de Boissière, rues de Boissière, de la Treille, des Tamaris, des Cerisiers, des Sorbiers, des Prunus et route de Fossé.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu par mail cette convention qui a pour objet la création d'un groupement de commande avec Agglopolys pour la réalisation d'un réseau eaux pluviales et la réhabilitation du réseau d'assainissement dans le quartier Brochebardin.

La commune sera coordonnateur du projet. Agglopolys prendra en charge les frais de publicité engendrés par le projet initial de la commune à hauteur de 3 200 € HT.

La convention sera soumise au prochain Conseil Communautaire, le jeudi 7 février.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes avec Agglopolys pour la création d'un réseau eaux pluviales et la réhabilitation du réseau d'assainissement dans le quartier Brochebardin. La convention sera annexée à la présente délibération.
- De l'autoriser à signer cette convention.

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 7) SALLE POLYVALENTE : règlement et contrat

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu ces documents par mail. Les modifications seront apportées au document.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 8) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : validation d'un projet de spectacle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de « Textes en scène », la Bibliothèque municipale souhaite organiser le 17 ou le 24 mai prochain, une lecture de l'ouvrage de Michèle DESBORDES « La demande ».

La lecture se déroulera en soirée dans les locaux de la Bibliothèque et durera environ une heure. Elle s'inscrit dans le cadre des 500 de la Renaissance, puisqu'il est question de Léonard de Vinci et du Clos Lucé.

Ce spectacle, sélectionné par la Direction de la Lecture Publique, a un coût de 450 €, auxquels s'ajoutent les droits d'auteur (inconnus pour le moment). Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 70 % le coût total de la lecture.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider ce projet afin qu'une demande de subvention puisse être déposée auprès de la DLP.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 9) COMPTE RENDU DE REUNION

Néant

## 10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### a) Remerciements

Madame le Maire lit le courrier de Philippe GAILLOT qui la remercie ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal pour l'hommage rendu à Régine, son épouse, dans le bulletin communal 2019.

### b) Expertise du cours d'eau

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont été avisés par mail de cette expertise qui permettra de définir s'il s'agit d'un cours d'eau ou d'un fossé. Elle est ouverte au public (sur inscription) et se déroulera le 12 février prochain.

**Commission des finances : le 18 mars à 18h30.**

<p><b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <i>Lundi 25 mars 2019 à 20h00</i> <b>Vote du Budget</b></p>
--